

# **ALLOCUTION du TRF A.L. DEROSIERE G.M. de la GLNF 1971-1980**

## **ASSEMBLEE GENERALE du 6 DECEMBRE**

Au moment où mon mandat s'achève, j'ai le devoir et la joie d'exprimer ma profonde gratitude à vous tous, mes Frères qui, au cours des neuf dernières années avez soutenu mes efforts.

Si, avec le recul du temps, l'action que j'ai conduite se révèle heureuse pour notre ordre, j'ai conscience que ses fruits n'ont pu être récoltés que grâce à l'appui de chacun d'entre vous.

Quarante-six ans de vie maçonnique m'ont permis de mesurer les progrès de notre Grande Loge Nationale Française.

A sa naissance, seuls ses fondateurs, par l'ardeur de leur conviction, croyaient à son avenir. Par la suite, deux guerres ont contrarié sa croissance et il a fallu toute la ténacité de votre ancien Grand Maître Ernest van Hecke pour donner force et vigueur à ce corps fragile.

Je suis évidemment mal placé pour porter une appréciation sur l'action conduite depuis 1971 mais je veux croire que vous avez bien voulu l'approuver puisque, par trois fois, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour Grand Maître. Pendant cette longue période, la GLNF, a connu des progrès certains et, à l'heure de la retraite, la plus grande satisfaction qui m'est donnée est d'avoir pu rendre vie à plusieurs provinces en y créant de nombreuses Loges.

Après cette période de vive expansion, il paraît raisonnable de consolider les résultats acquis et de reprendre souffle avant un nouvel essor.

De la chaire où vous m'avez placé, on voit mieux et plus loin. Lorsqu'on y demeure neuf années, on a la faculté d'amasser une somme d'observations et les circonstances de ces derniers mois m'ont donné le temps de les classer.

En vous livrant les quelques réflexions que l'expérience m'a enseignées, je ne prétends nullement offrir à mon successeur le vade-mecum du Grand Maître mais un témoignage d'affection qui, peut-être lui évitera des tâtonnements. Je veux également montrer à chacun que cette charge est aussi difficile qu'exaltante.

Avant d'installer le Vénérable Maître d'une Loge, son prédécesseur s'assure qu'il est résolu à maintenir fidèlement les Anciens Règlements, Us et Coutumes de l'Ordre " *comme l'ont fait tous les Maîtres dans tous les temps*". De même, mon passage dans cette chaire m'a fait entrevoir un certain nombre d'attitudes et de constantes qui, elles aussi, s'imposent dans tous les temps au Grand Maître d'une obédience traditionnelle.

On est souvent frappé par l'étendue des pouvoirs dévolus au Grand Maître qui peut, à l'exception de Grand Trésorier, choisir librement ses grands officiers ou les renvoyer et qui, en toutes circonstances, décide en dernier ressort.

Dans un monde où règnent le colloque, la table ronde et la concertation, on est tenté de les juger anachroniques et provocants. Il y a là une simple apparence car ces pouvoirs, si larges soient-ils, ne peuvent s'exercer en fonction de considérations personnelles ou de l'inspiration du moment, mais seulement pour le bien de l'Ordre ou l'idée qu'on s'en fait.

Au surplus, l'exercice des pouvoirs du Grand Maître n'est pas solitaire. Comme toute société humaine à un stade avancé de développement, une division du travail doit s'établir. Elle n'a pas à être inventée car elle existe déjà en maçonnerie où les grands officiers doivent remplir les Devoirs de leur charge, sans en négliger ni en outrepasser aucun, où les grands maîtres provinciaux exercent sur les Loges et les Frères de leur province toute l'autorité qu'ils ont reçue du Grand Maître. Il est certain que la croissance de la GLNF rendra plus nécessaire encore de semblables délégations de pouvoirs, elles doivent prolonger l'action du Grand Maître sans la contrarier.

Ce terme d'autorité qui tend à tomber en désuétude dans le monde profane est à sa place en maçonnerie. Sans exclure évidemment la Fraternité, il implique de la part de celui qui en est le dépositaire une rigueur de tous les instants dans l'accomplissement des devoirs de sa charge.

En effet, une fois élu, le grand maître n'est pas un simple président voué à la recherche d'une majorité, occupé à découvrir la tendance dominante pour mieux la suivre.

Contrairement à une opinion parfois avancée, il n'est pas non plus un arbitre. En présence de deux attitudes opposées, la solution sage n'est pas toujours entre les deux. Ce peut être l'une des attitudes extrêmes ou encore une troisième voie. A vouloir plaire à tous, on aboutit souvent à mécontenter chacun.

Pour tenter de traduire ces réflexions très générales en règle de conduite à l'intention des grands maîtres, de proposer ce qu'on nomme dans le jargon moderne les actions prioritaires, j'inclinerais à considérer que le premier travail consiste à préparer sa propre succession.

Toute société traditionnelle se perpétue par une chaîne de transmissions. Ce qui vaut pour la connaissance initiatique trouve aussi son application dans la choix des hommes. L'officier d'une Loge, le vénérable maître, l'officier provincial, le grand officier et a fortiori le grand maître, ne s'acquittent complètement de leur tâche que dans la mesure où ils préparent les frères à leur succéder de telle manière que la transmission des pouvoirs s'effectue sans aucune vacance et dans l'harmonie.

Cette question réglée, le souci majeur du grand maître doit être de maintenir, défendre et conserver ce qui est la couronne de notre obédience: sa régularité. Ne voyez pas là la simple préoccupation juridique de se plier aux Anciens Devoirs comme un bon citoyen se soumet à la loi. La Règle est l'essence même d'un ordre initiatique. Les principes, antérieurs à notre existence et que librement nous avons fait nôtres, s'imposent à chacun de nous et au grand maître en premier. Il en est le garant et ne peut les altérer. A la manière du maître d'une Loge, il reçoit en prenant ses fonctions, une sorte de charte spirituelle qu'il se doit de transmettre pure et sans tache à son successeur.

La tâche lui est facilitée d'abord par une conscience profonde des devoirs de sa charge, mais aussi par le recueil de nos statuts. J'ai déjà dit que la forme des textes qui nous régissent n'échappe pas à la critique et qu'ils contiennent des lacunes. Je sais aussi que, comme le dit notre rituel " *il ne peut guère s'élever de difficultés dans la loge - et même dans la grande loge - dont ce livre ne contienne la solution*".

Le grand maître de la GLNF est confronté à une préoccupation inconnue des chefs des obédiences régulières à l'étranger: maintenir ou faire régner l'harmonie entre les divers rites. La coexistence de traditions différentes mais convergent vers le même but est certes un facteur d'enrichissement pour nos frères. Les décisions que le grand maître est conduit à prendre pour veiller à la scrupuleuse pratique de ces rites sont parfois mal comprises. Je tiens à rappeler le but poursuivi: d'une part, veiller à ce que les rites soient pratiqués dans toute leur pureté, ce dernier terme visant autant l'authenticité du texte que la fidélité de son expression; d'autre part, écarter la tentation de ceux qui, par une démarche syncrétique, prendraient des matériaux ça et là pour forger un rite dépourvu de références traditionnelles. Nous voulons, en quittant cette chaire, affirmer une nouvelle fois que nous tenons tous les rites pour égaux et ceux qui les pratiquent également chers à notre cœur.

Les règles écrites ou traditionnelles qui, dans les faits, limitent des pouvoirs fort étendus en droit, n'impliquent pas que le grand maître ne dispose d'une marge suffisante pour mettre en oeuvre des réformes jugées souhaitables.

Une société initiatique est tout le contraire d'une société sclérosée. Dès lors que les Principes de l'Ordre n'en sortent pas altérés, rien n'empêche le grand maître de promouvoir des réformes propres à améliorer la marche de l'obédience et à accroître son rayonnement. A titre d'exemple, il est possible que les nouvelles implantations de loges commandent un nouveau découpage de certaines provinces. Celui-ci doit faire l'objet de consultations préalables et d'études attentives,

être fonction de l'histoire et de la géographie de nos provinces et s'inspirer de l'intérêt des loges plus que des convenances des nouveaux grands maîtres provinciaux. En ce domaine comme en d'autres, un nécessaire équilibre doit être trouvé entre la stabilité et le changement.

L'essentiel nous paraît être de ne pas compromettre les progrès réalisés et de les consolider avant de partir vers de nouveaux objectifs. Mais toujours en suivant " *cette ligne de conduite irréprochablement droite tracée pour nous dans le Volume de la Loi Sacrée*".

Peut-être avez-vous remarqué que, plusieurs fois, ces quelques réflexions font références à nos rituels; j'emploie à dessein le pluriel pour montrer que tous les rites que pratique la GLNF imprègnent ma pensée comme ils ont guidé mon action. Pris par les multiples tâches de la vie quotidienne de notre obédience, peut-être n'ai-je pas assez mis en évidence la force du lien fraternel qui m'unissait à chacun de vous. Il n'est pas trop tard mais il est temps pour moi de le faire. C'est pourquoi avant d'installer solennellement et rituellement mon successeur, je terminerai ce message par une invocation:

*" Que nos assemblées... soient à jamais le séjour de la Paix et de la Vertu, et que la chaîne d'une amitié parfaite et fraternelle soit désormais si forte entre nous que rien ne puisse jamais l'altérer".*